

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 8 septembre 2020, à 20 h, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M. Derek O’Hearn, district n° 1  
M<sup>me</sup> Rollande Côté, district n° 2  
M. Charles Lapointe, district n° 3  
M<sup>me</sup> Johanne Lavoie, district n° 4  
M. Maxime Larouche, district n° 5  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Assiste également à cette séance**

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Nombre de citoyens présents : 1**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l’ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**2.1. SUJETS À L’ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances du 6 juillet et des 4 et 6 août 2020
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 6 juillet et des 4 et 6 août 2020
5. Adoption des déboursés pour la période du 7 juillet au 8 septembre 2020
6. Correspondances
  - 6.1. Commission de la représentation électorale du Québec
  - 6.2. Ministère des Transports du Québec
  - 6.3. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / Modification du schéma d’aménagement révisé
  - 6.4. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / Autorisation d’aménager des sentiers de vélo de montagne
  - 6.5. Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus
  - 6.6. Direction générale des finances municipales et des programmes
7. Loisirs et culture
  - 7.1. Motion de félicitations aux animateurs du camp de jour
  - 7.2. Demande d’aide financière au Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
  - 7.3. Motion de félicitations aux entraîneurs de baseball
  - 7.4. Motion de félicitations aux bénévoles du jardin collectif et communautaire

8. Travaux publics
  - 8.1. Octroi de mandat à la firme Englobe pour le contrôle des matériaux pour la réfection de voirie dans le Rang 3
  - 8.2. Octroi de mandat pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison hivernale 2020-2021 / année optionnelle
9. Urbanisme et développement
  - 9.1. Acceptation de la demande de dérogation mineure – 312, 2<sup>e</sup> Rue Nord
  - 9.2. Demande d'aide financière au Programme de mise en valeur des terres publiques intramunicipales
10. Administration et finances
  - 10.1. Renouvellement de la convention de services d'honoraires juridiques /Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.
  - 10.2. Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques / règlements 322-14
  - 10.3. Résolution de concordance et de courte échéance / règlement 322-14
  - 10.4. Modifications budgétaires
  - 10.5. Autorisation de signature / Servitude Bell et Hydro-Québec
11. Affaires nouvelles
  - a)
  - b)
12. Vœux de sympathie
13. Rapport des comités
14. Mot du maire
15. Période de questions
16. Levée de la séance

## 2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Maxime Larouche

20-146

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

**Acceptée**

## 3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 JUILLET ET DES 4 ET 6 AOÛT 2020

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

20-147

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances du 6 juillet et des 4 et 6 août 2020 est approuvée.

**Acceptée**

#### 4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 JUILLET ET DES 4 ET 6 AOÛT 2020**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Jean-François Néron

20-148

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances du 6 juillet et des 4 et 6 août 2020 sont adoptés.

**Acceptée**

#### 5. **ADOPTION DES DÉBOURSÉS**

##### 5.1. Adoption des déboursés pour la période du 7 juillet au 8 septembre 2020

Il est proposé par Maxime Larouche  
Appuyé par Jean-François Néron

20-149

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 571 133,04 \$ pour la période du 7 juillet au 3 août 2020 est approuvé.

Que le paiement des comptes au montant de 168 191,23 \$ pour la période du 4 août au 8 septembre 2020 est approuvé.

**Acceptée**

#### 6. **CORRESPONDANCES**

##### 6.1. Commission de la représentation électorale du Québec

La Commission de la représentation électorale du Québec informe la Municipalité que le règlement 376-20 adoptant la division du territoire en 6 districts électoraux a été examiné, mais qu'aucune approbation n'est requise de la part de la Commission car la délimitation des districts électoraux est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre prochain.

##### 6.2. Ministre des Transports du Québec

Le Ministère des Transports du Québec informe la Municipalité sur la stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur.

##### 6.3. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / Modification du schéma d'aménagement révisé

La M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est informe la municipalité que le règlement 281-2018 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC Lac-Saint-Jean Est a été adopté. Ce règlement a pour objet de modifier les limites des périmètres urbains d'Alma, d'Hébertville-Station et de Saint-Nazaire.

##### 6.4. M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est / Autorisation d'aménager des sentiers de vélo de montagne

La M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est transmet à la Municipalité l'autorisation permettant d'aménager des sentiers de vélo de montagne sur les terres publiques intramunicipales situées dans le secteur de Saint-Nazaire (bloc B nord). Cette autorisation est valide pour une durée de 10 ans jusqu'au 31 juillet 2030.

#### 6.5. Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus

---

La Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus transmet à la Municipalité des programmations municipales autorisées de projets d'infrastructures en matière de voirie locale, soit pour les travaux de réfection de voirie dans le Rang 3.

#### 6.6. Direction générale des finances municipales et des programmes

---

La Direction générale des finances municipales et des programmes informe la Municipalité que le règlement 377-20 modifiant le règlement 375-20 a été approuvé conformément à la loi pour un emprunt additionnel de 493 700 \$.

### 7. LOISIRS ET CULTURE

#### 7.1. Motion de félicitations aux animateurs du camp de jour

---

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Derek O'Hearn

20-150

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux animateurs du camp de jour 2020 pour leur excellent travail et la créativité dont ils ont fait preuve pour animer les jeunes et ce malgré les normes sanitaires en place en raison de la COVID-19.

#### **Acceptée**

#### 7.2. Demande d'aide financière au Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a confié un mandat à la firme Mageco LMG pour l'évaluation complète des différents systèmes structuraux de la salle le Rondin;

**ATTENDU QUE** suite à l'évaluation de la firme d'ingénierie et au dépôt de son rapport, la Municipalité doit effectuer des travaux de consolidation de la structure supportant le toit de la salle le Rondin afin d'assurer la sécurité du bâtiment;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire obtenir une aide financière pour la réalisation des travaux de consolidation de la structure supportant le toit;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe  
Appuyé par Derek O'Hearn

20-151

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire autorise le directeur général, Pierre-Yves Tremblay et/ou l'agent de développement, Samuel Girard, à déposer une demande d'aide financière au programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

Que le conseil a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

**Acceptée**

### 7.3. Motion de félicitations aux entraîneurs de baseball

Il est proposé par Maxime Larouche  
Appuyé par Rollande Côté

20-152

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux entraîneurs de la ligue de baseball pour leur précieuse implication.

**Acceptée**

### 7.4. Motion de félicitations aux bénévoles du jardin collectif et communautaire

20-153

Il est proposé par Johanne Lavoie  
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux bénévoles du jardin collectif et communautaire pour leur dévouement envers le jardin et leur précieuse implication.

**Acceptée**

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### 8.1. Octroi de mandat à la firme Englobe pour le contrôle des matériaux pour la réfection de voirie dans le Rang 3

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le règlement 375-20 visant des travaux de réfection de voirie du Rang 3;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire confier un mandat pour le contrôle des matériaux pendant les travaux;

**ATTENDU QUE** la firme Englobe a déposé une offre de services au coût de 21 785,50 \$ plus les taxes applicables pour assurer le contrôle des matériaux;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe  
Appuyé par Derek O'Hearn

20-154

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire mandate la firme Englobe pour assurer le contrôle des matériaux lors des travaux de réfection de voirie dans le Rang 3 au coût de 21 785,50 \$ plus les taxes applicables;

Que le tout soit payable à même le règlement d'emprunt 375-20.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 8 septembre 2020 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

8.2. Octroi de mandat pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison hivernale 2020-2021 / année optionnelle

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté la résolution 17-179 octroyant le contrat pour l'entretien des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 avec la possibilité d'une année supplémentaire optionnelle en 2020-2021;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut renouveler le contrat, à son entière discrétion aux conditions de la soumission pour l'année optionnelle, soit l'hiver 2020-2021 au montant de 117 970,10 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Maxime Larouche

20-155

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison hivernale 2020-2021, année optionnelle de l'appel d'offres 2017-06 à *Les entreprises Nivelac enr.* au coût de 117 970,10 \$ taxes incluses.

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 33000 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 8 septembre 2020 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

**9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

9.1. Acceptation de la demande de dérogation mineure – 312, 2<sup>e</sup> Rue Nord

---

**ATTENDU QUE** madame Francine Guay a déposé une demande de dérogation mineure pour le 312, 2<sup>e</sup> Rue Nord afin de régulariser la position du garage isolé situé à au moins 0,50 m de la limite arrière du lot au lieu qu'il soit implanté à au moins 0.60 m tel que spécifié à l'article 4.11.32 du règlement de zonage 319-15;

**ATTENDU QUE** le CCU a recommandé la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure n'a fait l'objet d'aucune objection suite à sa publication dans le journal et à la consultation publique effectuée de façon électronique.

20-156

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Charles Lapointe

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de régulariser la position du garage isolé situé à au moins 0,50 m de la limite arrière du lot au lieu qu'il soit implanté à au moins 0.60 m tel que spécifié à l'article 4.11.32 du règlement de zonage 319-15.

**Acceptée**

9.2. Demande d'aide financière au Programme de mise en valeur des terres publiques intramunicipales

---

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe  
Appuyé par Maxime Larouche

20-157

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil autorise Samuel Girard, agent de développement municipal, à déposer et être signataire d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour le développement d'un site 4 saisons comprenant une piste de vélo de montagne, de raquettes et de *fat bike*.

**Acceptée**

**10. ADMINISTRATION**

10.1. Renouvellement de la convention de services d'honoraires juridiques /Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire requiert les services d'un conseiller juridique pour des consultations générales;

**ATTENDU QUE** la firme d'avocats Simard Boivin Lemieux (Me Jean Sébastien Bergeron) a déposé une convention de services professionnels juridiques pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Rollande Côté

20-158

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat à la firme Simard Boivin Lemieux (Me Jean-Sébastien Bergeron) pour les services professionnels juridiques selon les modalités convenues dans la convention de services professionnels juridiques;

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Pierre-Yves Tremblay, directeur général et Jules Bouchard, Maire à signer la convention de services professionnels juridiques à intervenir entre les parties.

**Acceptée**

10.2. Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques / règlements 322-14

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 septembre 2020, au montant de 1 411 000 \$;

**ATTENDU Qu'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

60 400 \$	1,39000 %	2021
61 400 \$	1,39000 %	2022
62 400 \$	1,39000 %	2023
63 300 \$	1,39000 %	2024
1 163 500 \$	1,39000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,39000 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

60 400 \$	0,80000 %	2021
61 400 \$	0,90000 %	2022
62 400 \$	1,00000 %	2023
63 300 \$	1,10000 %	2024
1 163 500 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,58300 Coût réel : 1,54884 %

### 3 - CP DESJARDINS VILLE D'ALMA

60 400 \$	1,65000 %	2021
61 400 \$	1,65000 %	2022
62 400 \$	1,65000 %	2023
63 300 \$	1,65000 %	2024
1 163 500 \$	1,65000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,65000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Maxime Larouche

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

20-159

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2020 au montant de 1 411 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 322-14. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### **Acceptée**

10.3. Résolution de concordance et de courte échéance / règlement 322-14

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Nazaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 411 000 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
322-14	1 411 000 \$



**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 322-14, la Municipalité de Saint-Nazaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Lavoie  
Appuyé par Jean-François Néron

20-160

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 septembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	60 400 \$	
2022	61 400 \$	
2023	62 400 \$	
2024	63 300 \$	
2025	64 400 \$	(à payer en 2025)
2025	1 099 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 322-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Acceptée**

10.4. Modifications budgétaires

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Maxime Larouche  
Appuyé par Jean-François Néron

20-161

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil de Saint-Nazaire approuvent les modifications budgétaires au 8 septembre 2020 proposées par le directeur général et secrétaire-trésorier

N° DE COMPTE	DESCRIPTION DE COMPTE	MODIFICATION BUDGÉTAIRE
01 21111 100	TAXES FONCIÈRES RÉSIDUELLES	(18 730.00)
01 38191 000	SUBVENTION DÉPUTÉ-TRANS-PORT	12 000.00
01 23161 000	POLITIQUE FAMILIALE	(4 950.00)
01 23171 100	TERRAIN DE JEUX ANIMATEURS	(6 000.00)
01 23171 200	REVENUS DE CAMP DE JOUR	4 430.00
01 23171 600	REVENUS DE COURS DE SPINNING	4 000.00
01 23172 150	REVENUS COURS YOGA	2 500.00

01 23470 000	DÉPANNEUR+VESTIAIRE RONDIN	450.00
01 23470 200	SALLE AU RONDIN	5 450.00
01 23472 000	LOCATION ARÉNA	3 000.00
01 26200 100	INT. - ARRIERES DE TAXES	5 000.00
01 27901 000	RISTOURNE MMQ	3 000.00
02 11000 305	FRAIS DE CONGRÈS	(3 000.00)
02 13000 141	RÉMUNÉATION RÉG. ADM	5 000.00
02 13000 305	FRAIS DE CONGRÈS	(800.00)
02 13000 413	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	(1 800.00)
02 13000 419	AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS	1 500.00
02 13000 423	ASSURANCES	(5 300.00)
02 13000 454	FORMATION ET PERFECT. - ADM	(1 500.00)
02 13000 494	COTISATIONS ASSOC. ET ABON.	1 000.00
02 13000 522	ENTRETIEN - HOTEL DE VILLE	2 500.00
02 13002 670	TRAITEMENT DES ARCHIVES	(2 500.00)
02 32000 141	SALAIRE RÉGULIER - VOIRIE	15 000.00
02 32000 423	ASSURANCES	4 000.00
02 32000 515	LOCATION VÉHICULES VOIRIE	4 000.00
02 32000 643	PETITS OUTILS	800.00
02 41200 423	ASSURANCES	(8 500.00)
02 41200 522	ENT. ET REP. - USINE PUR.	2 000.00
02 41300 521	ENT. ET REP. RÉSEAUX	(2 000.00)
02 41400 521	ENT. ET REP. - BASSINS D'ÉPUR.	(750.00)
02 41500 423	ASSURANCES	4 100.00
02 41500 526	ENT. ET REP. - MACHIN. ÉGOUTS	(2 000.00)
02 52000 963	PARTICIPATION OMH	1 500.00
02 61000 411	SERVICES PROFESSIONNELS	(1 500.00)
02 70120 141	SALAIRE RÉGULIER - SALLE COMM	(5 000.00)
02 70120 423	ASSURANCES	(200.00)
02 70120 522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM	(2 000.00)
02 70130 141	SALAIRE RÉGULIER - ARÉNA	(5 000.00)
02 70130 423	ASSURANCES	2 400.00
02 70130 522	ENT. ET REP. ARÉNA	(1 500.00)
02 70220 951	REPART. MAISON DES JEUNES	(2 000.00)
02 70223 690	SPINNING STEP	(2 500.00)
02 70223 950	THAI CHI, YOGA	(800.00)
02 70228 951	POLITIQUE FAMILIALE	8 000.00
02 70229 950	FESTIVALS, ACT. HIVER, AUTOMNE	(3 000.00)
02 70230 423	ASSURANCES	200.00
02 70230 522	ENT. ET REP. BIBLIOTHÈQUE	(1 000.00)
02 70290 141	SALAIRE RÉGULIER - RONDIN	(10 000.00)
02 70290 423	ASSURANCES	2 500.00
02 99200 881	INTÉRÊTS SUR EMPRUNT TEMPORAIRE	(2 000.00)
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>

### **Acceptée**

10.5. Autorisation de signature / Servitude Bell et Hydro-Québec

**ATTENDU QUE** la construction du CPE dans le quartier Boréal nécessite la pose d'un hauban pour soutenir le poteau électrique face au CPE ;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité doit donner et accorder à Bell et Hydro-Québec une servitude sur une parcelle de terrain ayant une superficie approximative de 8 m<sup>2</sup> telle que montrée sur le croquis fourni par Bell et daté du 10 juillet 2020;

20-162

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer ladite servitude avec Bell et Hydro-Québec.

**Acceptée**

#### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucune affaire nouvelle.

#### **12. VŒUX DE SYMPATHIE**

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathie à la famille de monsieur Alain Jean, décédé en juin 2020.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

#### **13. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

#### **14. MOT DU MAIRE**

Le maire informe les membres du conseil des dossiers en cours.

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Charles Lapointe

20-163

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 38.

**Acceptée**

Saint-Nazaire, le 6 juillet 2020

Pierre-Yves Tremblay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard  
Maire